

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° SPE353

présenté par  
M. Laurent

-----

**ARTICLE 49**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les aéroports sont des infrastructures de transport essentielles à l'aménagement du territoire et au développement économique. La privatisation des aéroports de Nice et Lyon serait une décision de gestion purement comptable prise sous la contrainte de l'orthodoxie budgétaire européenne. Le précédent des privatisations autoroutières devrait conduire le législateur à la plus grande prudence en la matière.

Les réactions à la privatisation de l'aéroport de Toulouse montrent bien que cette décision prise par décret n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante. Nos territoires s'exposent à un double risque : soit l'arrivée d'investisseurs de court-terme soit l'implantation d'investisseurs stratégiques, comme à Toulouse, très intéressés par les points d'appui territoriaux que constituent les aéroports.